

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 21 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 juillet 2011

2011 DDEEES 17 G Subvention avec convention à l'association France Energie Emploi (FEE) dans le cadre de l'action de soutien aux demandeurs d'emplois parisiens menée en collaboration avec les Maisons des Entreprises et de l'Emploi des 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose de signer une convention avec l'association France Energie Emploi ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente de délibération, avec l'association France Energie Emploi (SIMPA n° 26562 – ASTRE n° X00503) relative à l'action de soutien aux demandeurs d'emplois parisiens menée en collaboration avec les Maisons des Entreprises et de l'Emploi des 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements (dossier n° 2011.05219)

Article 2 : Une subvention annuelle de 57.700 euros sera versée à l'association.

Article 3 : Un avantage en nature n°2011.05221 dont le montant annuel s'élève à 927 euros est consenti à l'association.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée, sur le chapitre 65 - nature 6574 - ligne DF 55 007 - rubrique 913 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2011 et des exercices ultérieurs sous réserve du vote des crédits budgétaires correspondants.